

Compte rendu de la séance du mardi 19 mars 2019

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

- vote du compte administratif 2018 Commune ;
- vote du compte de gestion 2018 Commune ;
- affectation des résultats ;
- vote du taux des taxes 2019 ;
- vote du budget primitif 2019 Commune ;
- vote du compte administratif 2018 Service des Eaux ;
- vote du compte de gestion 2018 Service des Eaux ;
- affectation des résultats Service des Eaux ;
- vote du budget primitif 2019 Service des Eaux ;
- questions diverses :
 - état d'avancement du projet fibreoptique ...

Délibérations du conseil:

DE_2019_004 vote du compte administratif 2018 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Delphine URVOY

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Delphine URVOY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 042.84			9 1662.77		84 619.93
Opérations exercice	22 205.80	9 608.03	44 389.83	39 886.53	66595.63	49494.56
Total	29 248.64	9 608.03	44 389.83	131 549.30	73 638.47	134 114.49
Résultat de clôture	19 640.61			80 116.63		60 476.02
Restes à réaliser						
Total cumulé	19 640.61			80 116.63		60 476.02
Résultat définitif	19 640.61			80 116.63		60 476.02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2019_005 Vote du compte de gestion 2018 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Delphine URVOY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

DE_2019_006 Affectation du résultat

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	80 116,63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	23 640,61 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	-19 640,61 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	56 476,02 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

DE_2019_007 Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les engagements pris lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) . Le protocole financier voté par délibération DE_2015_34 du 5 février 2015 assurait le principe de neutralisation fiscale des effets de la création de la CAGV sur les taux ménages avec versements d'attributions compensatoires par la CAGV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux des taxes communales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation 0 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 3,79 % pour un produit de 2384 € *
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 0 %

* calcul avec les bases prévisionnelles 2018

DE_2019_008 vote du budget primitif 2019 Commune

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Champneuville,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Champneuville pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget en recettes et en dépenses s'éleve :

En recettes à la somme de : 145 529.63 Euros
En dépenses à la somme de : 135 177.47 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	25370
012	Charges de personnel, frais assimilés	9400
014	Atténuations de produits	160
65	Autres charges de gestion courante	19090
66	Charges financières	5455
67	Charges exceptionnelles	0
022	Dépenses imprévues	3000
023	Virement à la section d'investissement	24000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86475

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	7000
73	Impôts et taxes	12181
74	Dotations et participations	14416
75	Autres produits de gestion courante	6400
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	50
002	Résultat de fonctionnement reporté	56476.02
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		96523.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
00	Financières	9661.86
000	non individualisées	17400
020	Dépenses imprévues	2000
001	Solde d'exécution section d'investissement	19640.61
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		48702.47

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
00	Financières	25006.61
021	Virement de la section de fonctionnement	24000
000	Non individualisées	0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		49006.61

DE_2019_009 vote du compte de gestion 2018 du Service des Eaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Delphine URVOY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2019_010 Vote du compte administratif 2018 Service des Eaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Delphine URVOY

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Delphine URVOY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		610.03		14181.85		14791.88
Opérations exercice	8722.70	5681	11582.38	13565.14	20305.08	19246.14
Total	8722.70	6291.03	11582.38	27746.99	20305.08	34037.99
Résultat de clôture	2431.67			16164.61		13732.94
Restes à réaliser						
Total cumulé	2431.67			16164.61		
Résultat définitif	2431.67			16164.61		13732.94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

DE_2019_011) Affectation du résultat de fonctionnement Service des Eaux

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant la dissolution du budget CCAS et le résultat à intégrer au budget principal,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	16 164,61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 431,67 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	-2 431,67 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 732,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

DE_2019_014 Vote du Budget Primitif 2019 du Service des Eaux

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Champneuville, pour le Service des Eaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du Service des Eaux de la Commune de Champneuville pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 40 737.61 Euros

En dépenses à la somme de : 38 794.67 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6200
014	Atténuations de produits	3000
65	Autres charges de gestion courante	4000
67	Charges exceptionnelles	600
022	Dépenses imprévues	300
023	Virement à la section d'investissement	5400
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5762
002	Résultat de fonctionnement reporté	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25262

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	9600
74	Subventions d'exploitation	10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3801
002	Résultat de fonctionnement reporté	13732.94
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27143.94

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	7000
020	Dépenses imprévues	300
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3801
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2431.67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13532.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
106	Réserves	2431.67
021	Virement de la section de fonctionnement	5400
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5762
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13593.67

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CHAMPNEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.